

# **Infirmiers : les aides-soignants expérimentés bientôt formés au métier d'infirmier**



© 2023 Les Echos Publishing

Pour diversifier les modalités d'entrée en formation des aides-soignants, notamment pour faciliter les évolutions de carrière, le gouvernement veut permettre aux aides-soignants d'entrer en Institut de formation en soins infirmiers (Ifsi) directement en deuxième année. Pour candidater, ils devront justifier de 3 années d'expérience en carrière à temps plein (sur la période des 5 dernières années à la date de sélection).

## **Un parcours de 420 heures**

Pour bénéficier de ce parcours spécifique, les aides-soignants devront se porter volontaires et être retenus par leur employeur à cette fin. Ils devront alors suivre un parcours spécifique de formation de 3 mois validé, les dispensant totalement de suivre la 1<sup>re</sup> année de formation en soins infirmiers. Ce parcours de 420 heures (soit 12 semaines, en 5 séquences) comprendra un accompagnement pédagogique individualisé, une formation sur les sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions, les sciences humaines, sociales et droit, les sciences biologiques

et médicales, ainsi qu'un stage de 175 heures.

[Arrêté du 3 juillet 2023, JO du 5](#)

© 2023 Les Echos Publishing